

CHARTE DES SANCTIONS DU GYMNASTE

Sur recommandation du conseil et en fonction de la gravité, la durée, la fréquence, la dangerosité, la légalité du comportement ainsi que des conséquences engendrées. Le choix tiendra également compte de l'âge de la ou les personnes visées. Le supérieur décernera les sanctions suivantes :

INFRACTION LÉGÈRE

Léger manquement à une règle ayant une ou de légères conséquences. L'infraction ne met pas en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Avertissement verbal
Deuxième infraction	Lettre d'avertissement
Troisième infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Réparation si possible et ; - Suspension 1 à 5 séances.
Quatrième infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 5 à 10 séances et ; - Refuser l'inscription de l'enfant pour la ou les prochaines sessions.
Cinquième infraction	Expulsion.

INFRACTION SÉRIEUSE

Sérieux manquement à une règle ayant une ou de sérieuses conséquences. L'infraction pourrait mettre en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Lettre d'avertissement avec sanction <ul style="list-style-type: none"> - Réparation si possible et ; - Suspension 1 à 5 séances.
Deuxième infraction	Lettre d'avertissement avec <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 5 à 10 séances et ; - Refuser l'inscription de l'enfant pour la ou les prochaines sessions.
Troisième infraction	Expulsion.

INFRACTION GRAVE

Grave manquement à une règle ayant une ou de graves conséquences. De manière évidente, l'infraction a mise en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

Infraction	Conséquence
Première infraction	Lettre d'avertissement avec <ul style="list-style-type: none"> - Suspension 5 à 10 séances et ; - Refuser l'inscription de l'enfant pour la ou les prochaines sessions.
Deuxième infraction	Expulsion.